

Plan national de sécurité 2008-2011 Le fil conducteur

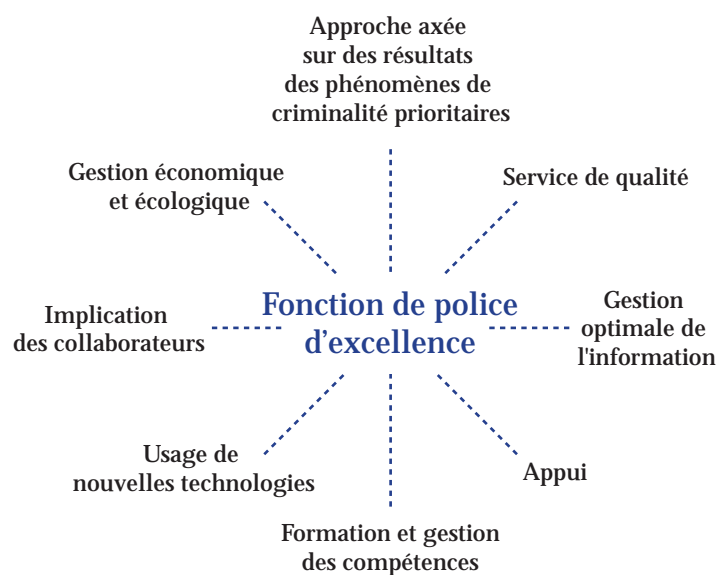
Le plan national de sécurité¹, préparé par la police fédérale en étroite collaboration avec tous les partenaires internes et externes, a été approuvé par le Conseil des ministres le 1^{er} février 2008.

Ce plan ambitieux constitue la clé de voûte d'une politique de sécurité globale et intégrée et permet de garantir une intervention cohérente des divers services de police.

Ce document énonce les huit projets stratégiques de la police fédérale qui constituent les grands défis pour la période 2008-2011. Tous ces projets sont liés directement ou indirectement aux tâches essentielles de la police fédérale. Bien qu'ils puissent paraître très divergents à première vue, ces huit projets peuvent être reliés les uns aux autres d'une manière ou d'une autre. Ainsi, les réalisations au sein d'un projet ont également un impact sur les autres. L'augmentation de l'implication des collaborateurs contribue aussi, par exemple, à la qualité de la prestation de services et vice versa.

À travers la réalisation de ces projets, la police fédérale vise à exécuter encore mieux ses tâches essentielles et à améliorer le fonctionnement intégré. La réalisation de ces projets ne profite pas uniquement à la police fédérale : l'appui, la gestion des informations, la formation et les nouvelles technologies améliorent également le fonctionnement de la police locale et, partant, le fonctionnement intégré de la police de même que, in fine, les services offerts à la population.

Les projets cadrent dans l'aspiration à l'excellence dans la fonction de police.



¹ Le plan national de sécurité 2008-2011 peut être consulté sur www.policefederale.be.

Immédiatement après l'approbation du plan national de sécurité, la police fédérale a pris les initiatives nécessaires pour mettre son exécution sur les rails.

Les 20 et 21 février 2008, les mandataires de la police intégrée ont été conviés à deux sessions d'information (une dans chaque langue). Au cours des mois qui ont suivi, cette initiative a donné lieu à de nombreuses publications relatives au plan national de sécurité. Un plan de communication spécifique a été élaboré à cet effet.

Pour chaque projet, un responsable (pilote) a été désigné pour piloter et opérationnaliser le projet. Le rôle et la mission du pilote ont également été précisés.

L'année 2008 a été l'année de lancement de l'ensemble des projets. De nombreuses mesures et initiatives ont été prises sous l'impulsion du pilote. Un certain nombre de projets ont déjà mené à des résultats concrets. Pour d'autres, ils ne seront visibles qu'à plus long terme.

Le suivi de la réalisation des objectifs est à présent en cours. Un premier bilan général de la première année d'exécution a été dressé début 2009. Il s'agit d'un moment-clé qui a permis de procéder aux ajustements nécessaires.

Dans les chapitres suivants de ce rapport d'activités, nous abordons ces projets stratégiques de manière plus détaillée.

² Les publications peuvent être consultées sur www.poldoc.be.

